CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E99489** **VALABLE JUSQU'AU** **24/11/2027**

ÉDITÉ LE 25/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2009

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 24/03/2015

Capital : 4 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULON 2009B00576

Siret : 513 645 291 00032

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9006927 02

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 60883995

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 60883995

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : ERSO FONDATION

Sigle : ERSO

186 RUE DE LA CREATION
ZAC DES BOUSQUETS
83390 CUERS

Téléphone : 04 94 86 87 36 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
CARTEO (449 557 412) / SACCOCCIO JEAN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : https://www.erso-fondation.com/

E-mail : secretariat@erso-fondation.com

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 427 267 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1221 PROB	Reprises en sous-oeuvre (Technicité courante)	7	04/11/2026
1231 PROB	Micropieux		04/11/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

25/11/2026 10:09

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.